

PASS COMMERCE ET ARTISANAT

— UN COUP DE **BOOST**
POUR VOS PROJETS !

JUSQU'À
7 500 € DE
SUBVENTION

 **Bretagne
Romantique**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Espace Entreprises

entreprendre.bretagneromantique.fr



Avec le soutien de



PASS
Commerce et artisanat

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AU PASS COMMERCE & ARTISANAT ?

✓ VOUS ÊTES

- Une **entreprise commerciale ou artisanale** inscrite au RCS, RNF ou RMA
- De **7 salariés maximum** (en CDI Équivalent Temps Plein)
- Dont le chiffre d'affaires est **inférieur à 1M€ HT/an**
- Qui exerce une **activité commerciale ou artisanale** offrant des services de proximité essentiels à la population
- Dont le chiffre d'affaires est constitué d'une **clientèle de particuliers**.

✓ DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Travaux d'aménagement de second œuvre et de mise aux normes
- Matériels de production, équipement ou de transition écologique
- Dépenses de conseil et diagnostic
- Dépenses de développement digital (création de sites, plateforme e-commerce...).

✓ CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Votre projet est situé dans une commune du **territoire de la Bretagne romantique**
- Dépenser minimum **6 000 € HT**.

✓ MODALITÉS

- Je **vérifie mon éligibilité** auprès du service de développement économique : **02 23 16 46 46** ou **entreprendre@bretagneromantique.fr**
- Je **dépense ma lettre d'intention en ligne** : region.bretagne.bzh/passcommerce
- Je **dépense ensuite mon dossier complet** (description, devis, pièces comptables, autorisation de travaux...) sur la plateforme. Le dossier sera instruit par la Communauté de communes.
- La **subvention est versée sur présentation des justificatifs** et ajustée selon les dépenses réelles.

MONTANT DE L'AIDE

30% de vos dépenses sont subventionnables

Subvention plafonnée à 7 500 €

⚠ AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE...

- Ne pas avoir démarré vos travaux ou passé vos commandes
- Certains projets (travaux intérieurs ou extérieurs, enseignes...) peuvent nécessiter une autorisation préalable. Pensez à contacter le service Urbanisme de votre commune.